

3. Habillement.
4. Règlement de la situation financière, loyer en retard, impôts, frais de justice, amendes, dettes alimentaires.
5. Rétablissement du contact entre le détenu libéré et sa famille.
6. Le suivre constamment pendant les premiers mois et être prêt à intervenir à tout instant.

Cette simple énumération montre déjà la diversité des démarches à entreprendre. Le résultat est satisfaisant, car sur 165 cas soumis en 1946 au patronage, il n'y eut que 7 cas de récidive et 1 cas de réintégration.

Comment a-t-il été possible de parvenir à ce résultat ? Seule la parfaite compréhension des offices de placement, tant officiels que privés, celle des grandes et petites entreprises de la place, celle des patronages privés catholiques et protestants, celle des bureaux officiels et privés de bienfaisance a permis, dans

le 85 % des cas, d'obtenir pour le patroné une réadaptation durable dans la vie professionnelle et sociale.

Comme en toutes choses les moyens financiers jouent un grand rôle. L'Etat de Genève d'une part, les bureaux officiels de bienfaisance de l'autre ont fourni pour l'année 1946 une somme de 15.000 fr.

Peu à peu il s'établit entre l'agent chargé du patronage et celui qui y est soumis un contact empreint de confiance. A l'échéance de leur délai d'épreuve certains demandent à rester soumis volontairement au patronage, ce qui leur est accordé. D'autres sortent d'un pénitencier, leur peine subie, sans être soumis à un patronage. Dès qu'il ont pris contact avec la vie civile, ils se trouvent en proie à de grandes difficultés et le patronage officiel leur vient en aide comme aux autres. Il est indiscutable que le patronage des détenus libérés est un progrès social et diminue fortement la récidive de la délinquance.

L'AFFAIRE FREYMOND

La dernière exécution capitale dans le canton de Vaud

par M^e Pierre CORREVON,

Avocat, chroniqueur judiciaire de la Tribune de Genève.

On a beaucoup parlé d'empoisonnements criminels ces temps-ci. Mais pas à notre connaissance d'une des plus saillantes pourtant de ces sinistres affaires, puisqu'elle a abouti à la dernière des exécutions capitales qui aient eu lieu dans le canton de Vaud, il y a trois-quarts de siècle de cela.

Le résumé de cette « cause célèbre » figure dans une brochure anonyme et fort rare, mais qui se trouve à la Bibliothèque publique de Genève... et dans les papiers de famille de l'auteur de ces lignes, arrière petit-neveu d'un des juges chargés alors de connaître de l'affaire.

Les faits

Au commencement de juillet 1867, le bruit se répandit dans la vallée de la Broye qu'à Chapelle, près de Moudon, une tentative d'empoisonnement venait d'être commise sur la personne du jeune Jean Mettraux. L'auteur en était, disait-on sous le manteau, un agriculteur de Corrençon, Héli Freymond, fils de parents aisés.

« On ne prête qu'aux riches » : aussitôt la rumeur publique de l'accuser de n'en être pas à son coup d'essai. Et avec raison d'ailleurs, car sa jeune femme, Elise, était morte peu de temps auparavant, dans des circons-

tances restées mystérieuses, après avoir donné le jour à une fille mort-née. De là à affubler notre homme des caractéristiques d'un terrible empoisonneur, il n'y avait qu'un pas.

Aussi la justice — moins prompte qu'aujourd'hui — finit-elle tout de même par s'émouvoir : l'arrestation préventive de Freymond fut le signal d'une minutieuse enquête.

* * *

Voilà ce que les investigations de la police n'allaient pas tarder à révéler.

Trois ans auparavant, soit en 1864, Héli Freymond avait épousé Elise Olivier, « fille remarquable par sa douceur, son intelligence, ses sentiments sérieux et sans ostentation ». Ce mariage étonna bien un peu, la jeune fille paraissant en effet bien supérieure à son conjoint, et cela « sous tous les rapports », notamment celui de la fidélité. Car le nouvel époux avait et entendait conserver une maîtresse, sa propre cousine Louise, qu'il avait séduite à l'âge de seize ans et demi — et qui devait devenir sa complice.

Lentement en effet germe chez ces deux êtres l'idée de faire disparaître celle qu'ils ne considéraient que comme une gêneuse.

L'instrument du crime, comme toujours dans les « empoisonnements campagnards », dans l'affaire Lafarge en particulier : de l'arsenic, acheté en quantités industrielles « pour détruire les rats ».

Voulant faire d'une pierre deux coups, détruire à la fois la mère et l'enfant — sa rivale légitime était enceinte —, Louise Freymond insistait pour que la suppression eût lieu avant les couches : elle imaginait non sans raison que la survivance d'un enfant serait un obstacle au mariage que Freymond lui avait promis au cas où sa femme disparaîtrait.

Bref, l'arsenic est mêlé, de concert, à des bonbons achetés à la foire de Moudon et donné sous cette forme, un lundi matin, à la trop confiante Elise. Bien que le poison eût commencé d'agir le soir même, la mort tardait

déjà trop au gré des criminels. Quarante-huit heures plus tard, Louise verse tout simplement le solde de l'arsenic dans la soupe de sa cousine.

Le samedi — il faut croire que le « dosage » était inexact ! — celle-ci a encore la force d'accoucher d'un enfant, lequel ne vécut que quelques minutes. Le jeudi suivant enfin, Elise Freymond expirait dans d'horribles et inexplicables souffrances.

En apprenant cette mort, « véritable deuil public pour toute la contrée », la criminelle jeune fille laissa entendre, paraît-il, qu'« elle avait bien réussi ! », paroles sibyllines qui devaient prendre toute leur signification par la suite !

* * *

Mais la victime avait une sœur cadette, Méry. Sa femme n'était pas encore enterrée qu'Héli Freymond déclare froidement à la belle-mère que « Méry peut prendre la place de sa sœur défunte ! ».

Il y a cependant un « hic », et ce « hic » c'est Jean Mettraux, le « promis » de sa belle-sœur. Qu'à cela ne tienne, on va le supprimer aussi, celui-là ! Sans l'assistance de la cousine cette fois, qui n'a plus d'intérêt à l'affaire... au contraire.

Par un beau dimanche, Héli Freymond descend à Morges, où Mettraux était « en place », pour lui dire en substance que Méry Olivier avait besoin de lui. Les deux hommes prennent alors rendez-vous pour la semaine suivante.

C'est le 30 juin. Freymond vient à la rencontre de son « ami » et le rejoint à Poliez-le-Grand. Puis ils font gaiement route ensemble. A Chapelle, devant le cimetière — endroit prédestiné ! — Freymond offre gentiment à Mettraux un petit pain. Celui-ci le mange sans méfiance, mais non sans observer qu'« il a mauvais goût... » et pour cause !

Un instant après — « techniquement », l'affaire avait été cette fois mieux préparée — les jambes lui manquent et il doit se coucher au bord du chemin, en proie à une soif si

Bigogno Frères

RÉGIE

Vente et achat d'immeubles

Agence générale
de la Compagnie

« La Neuchâteloise »

Toutes assurances

Rue de la Confédération 10, Genève

Votre Montre
Votre Bijou

SCHWARZ

Rue du Marché 40
(Molard)

GENÈVE

intense qu'il demande à son compagnon, faute d'eau à proximité, de « lui cracher dans la bouche » (!). Totalemment insensible, Freymond s'éloigne et ne reviendra que le lendemain matin voir son œuvre.

Grand est son désappointement en ne trouvant pas le cadavre escompté. Voici ce qui s'était passé: à l'aube, un faucheur avait découvert le malheureux gisant dans le fossé et l'avait transporté chez lui.

Grâce aux soins énergiques prodigués et à sa constitution exceptionnellement robuste, Mettraux devait survivre... et devenir la plus redoutable des pièces à conviction contre Freymond.

Car on n'avait pas été long à découvrir qu'il avait été intoxiqué par une quantité massive de strychnine.

Ce qui ne tarda pas à amener l'arrestation d'Héli Freymond.

Devant les charges qui s'accumulaient contre lui, celui-ci finit par avouer qu'« il avait voulu se débarrasser de Mettraux » et tenait le poison d'un nommé Jean Dutoit, charpentier à Neyruz.

Tout cela pour épouser sa belle-sœur, « parce qu'elle ressemblait à sa femme! » Comme cynisme, on fait difficilement mieux...

En conséquence, dit l'acte d'accusation, « Héli Freymond, agriculteur, âgé de 25 ans, précédemment domicilié à Corrençon, et Louise-Françoise Freymond, âgée de 19 ans et demi, les deux de Saint-Cierges, et actuellement détenus, sont renvoyés devant le Tribunal criminel du district de Moudon, comme accusés:

1. Héli et Louise Freymond, d'avoir de concert et avec préméditation, donné volontairement, par empoisonnement, la mort à Elise-Eugénie, née Olivier, femme dudit Héli Freymond, décédée à Corrençon le 23 mai 1867;

2. Héli Freymond, le dimanche 30 juin 1867, tenté avec préméditation, de donner volontairement, par empoisonnement, la mort à Jean Mettraux, d'Hermenches, tentative qui a été suspendue ou arrêtée par des cir-



UNION DE BANQUES SUISSES GENÈVE

★

Angle rue du Rhône et rue du Commerce

AGENCE DU MOLARD :

Rue du Marché 17

La chaussure

de la

Femme élégante

★

IDEAL S. A.

*Fabrique de chaussures
de luxe*

GENÈVE



AIR FRANCE

Réseau
aérien
mondial



*... qui, tel un avion, sur
tous les autres vole...*

MARTINI & ROSSI S. A., GENÈVE

Machines à écrire

OLIVETTI



BACHMANN

1-3 PASSAGE DES LIONS

Tél. 4.76.42

Machines à additionner

PRECISA

Machines à calculer

MONROE

constances indépendantes de la volonté de son auteur ».

Le procès

Inutile de dire que ce procès sans précédent ouvert le 11 novembre 1867 à l'hôtel de ville de Moudon, allait soulever une émotion considérable, dans la région avant tout, mais aussi à travers tout le pays.

Un chroniqueur judiciaire du temps note que « depuis l'époque où la bonne ville de Moudon, capitale du pays, avait l'honneur de recevoir en ses murs les Etats de Vaud, cette antique cité n'avait jamais vu pareille affluence d'étrangers à la localité se presser dans ses rues étroites et tortueuses. L'immense intérêt qui s'attache à la cause célèbre que le tribunal criminel va juger, les révélations que l'on attend des débats, l'énormité des crimes qui amènent Héli Freymond et sa complice sur le banc des accusés, ont fait sortir pour quelques jours de ses habitudes calmes et paisibles l'intelligente et laborieuse population de la Broye. On se presse dans la rue qui avoisine l'humble palais de justice; on se bouscule sur la place et chacun veut pénétrer le premier dans l'enceinte réservée au public. Les gendarmes ont peine à contenir cette foule hier si tranquille, aujourd'hui si passionnée. »

Rien de nouveau sous le soleil !

Des grands noms de l'histoire judiciaire vaudoise « se partagent les responsabilités »: la Cour est composée de trois juges, les présidents des tribunaux de Moudon, Payerne et Yverdon, MM. Déglon, Nicod et Correvon.

L'accusation est soutenue par le procureur général du canton de Vaud, M. Duplan. Au banc de la défense, les avocats Cérésole et Meystre, deux anciens conseillers d'Etat, comme le sera le chef du jury, M. Joly (les avocats ne craignaient pas, alors, de ne pas récuser les « intellectuels »). Représentants des parties civiles, MM^{es} Ruchonnet, le futur conseiller fédéral, pour Jean Mettraux, et Fauquex, pour Méry Olivier, sœur de la victime.

Adressez-vous à la Maison connue :
**DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL, LE COULTRE S. A.**

Grand Quai 24 — GENÈVE — Tél. 5 12 55

Pour...

une exécution soignée de votre déménagement;

toutes affaires de camionnage, en ville et par la route;

garde de meubles, entreposage de marchandises;

toutes questions de voyages: d'affaires ou de plaisir, vacances, courses de sociétés, billets de chemin de fer, d'avion, de bateau, réservation de places, courses en autocars, chambres d'hôtels, etc.

*Classiques
et
modernes*

Français
Allemand
Anglais

Librairie J.-H. Jeheber S. A.

Rue du Vieux-Collège 6

GENÈVE



Sc. 6

LOTERIE ROMANDE
Tirage 3 mai

FIAT

*Toujours
et plus que jamais
la voiture du moment*

*

SACAF

ROUTE DE LYON 108, GENÈVE

Téléphone 2 71 34/33/32 - 2 91 34

De beaux duels oratoires en perspective...
Auparavant, se place, précédant l'audition
des témoins, l'interrogatoire des accusés.

Le président. — Aimez-vous votre femme ?

L'accusé. — Oui, je l'aimais. (D'une bien
curieuse façon...)

— Comment, dès lors, avez-vous pu re-
tourner chez votre maîtresse quelques jours
après la mort de votre femme ?

— Je l'aimais aussi un petit peu !

Ce qui fait dire à notre chroniqueur : « On
voit évidemment que l'accusé essaie de faire
croire qu'il ne possède pas toutes ses facultés
mentales, comme si l'enchaînement même de
ses actes criminels n'accusait pas chez lui une
grande intelligence, du moins pour le mal ».

Un trait encore à ce propos : de sa prison,
il suggérait à ses parents « de faire un présent
au président du tribunal pour qu'il tienne pour
moi » !

Finalement, poussé dans ses derniers retran-
chements par la dialectique présidentielle,
il avoue publiquement ses crimes en disant :
« Je me suis oublié ! » Un oubli qui lui coûtera
cher... Mais n'anticipons pas.

Quant à Louise Freymond, elle adopte le
système de tout nier. En vain le président
l'interroge-t-il avec sollicitude deux heures
durant.

* * *

Le lendemain, on passe à l'audition des
témoins.

Louise Freymond ayant accusé le juge
informateur « de lui avoir arraché des aveux
en la menaçant d'un châtement terrible »,
celui-ci se présente, le premier, à la barre,
« pour laver la magistrature de cette insulte ».
Et il y parvient sans peine...

Puis c'est Jean Mettraux.

Déposition émouvante s'il en est. Le récit
qui nous en a été conservé est effrayant.
Le « petit pain du crime » lui avait d'em-
blée paru « plus crouye (*sic*) que bon.
Quelques pas plus loin, je sentis que je deve-
nais tout raide et je tombai au bord de la
route, la tête vers le ciel ».

*La production
de papiers de sûreté infalsifiables
est une de nos spécialités*

Etablissements

MATHEY & POIRIER S. A. - Genève

Pension Pauly

Grande terrasse

Vue unique sur le lac

Confort moderne

1, RUE D'ITALIE, GENÈVE

Téléphone 4 23 78



*Cuisinières
à gaz et
électriques*

Rue de Carouge 19 — Genève

Représentant exclusif pour Genève :

E. ALBISATI

Tél. 4 71 63 et 5 31 37

Simca

«8»

La 6 CV française

SOBRE

RAPIDE

ÉCONOMIQUE

★

SACAF

ROUTE DE LYON 108, GENÈVE

Téléphone 2 71 34/33/32 - 2 91 34

Freymond lui dit: « C'est un coup de sang ! » (Curieuse analogie avec un diagnostic semblable formulé dans l'affaire Popesco).

« De temps en temps, j'avais des crises et des accès qui me faisaient sauter en l'air si haut que je me brigandais en retombant (*resic*). La soif me tourmentant horriblement, je dis à Freymond: « Crache-moi dans la bouche ». Mais celui-ci refusa sous le prétexte que « c'était malhonnête »...

...N'empêche que huit jours plus tard, le solide Mettraux était sur pied, miraculeusement sauvé. Toutefois, « le goût du travail et l'entrain l'avaient quitté ». On le comprend !

A l'ouïe de ce tragique récit, Freymond fond tout de même en larmes, avoue ce second crime et supplie Dieu et ses juges de lui accorder leur pardon. C'est un peu tard...

Après l'audition des chimistes et médecins commis, dont les conclusions sont, bien entendu, accablantes, le pasteur de la paroisse dépeint Elise Freymond comme « une femme modèle, plus distinguée que ne le sont d'ordinaire les filles de village ».

Au tour de Louise Freymond maintenant de s'effondrer: ce témoignage lui est occasion de charger son avocat de faire « des aveux complets, ses remords l'empêchant de parler ».

C'est grâce à Samuel Mettraux, le frère de Jean, que toute l'affaire a été découverte, et notamment le fait que Freymond (charmant garçon, décidément !) avait encore dépouillé sa victime de tout l'argent qu'elle portait sur elle. Il ne craignait pas d'ailleurs de dire quelques jours plus tard, sentant le filet des présomptions se resserrer autour de lui: « C'est une terrible affaire; je donnerais bien mille francs pour n'avoir pas fait ce voyage ! » (Allusion à la promenade tragique faite en compagnie de sa seconde victime.)

Jules Rochat, l'homme qui a donné les premiers soins à Jean Mettraux, raconte que l'assassin, que l'on avait envoyé quérir un pot d'eau pour calmer la soif dévorante du malade, l'a tout simplement versé à terre.

Tous témoignages écrasants pour l'inculpé.



UN DES
PARFUMS

DE

Molyneux

LE VERDICT POPULAIRE:

Le Grand Passage

VEND LA MEILLEURE QUALITÉ
AU PRIX LE PLUS JUSTE

Pour tous les livres

dont vous avez besoin pour votre profession,
dont vous attendez votre délassément,

voyez

LES LIBRAIRES

NAVILLE & C^{ie}

A GENÈVE

Rue Lévrier 5-7 — Passage des Lions

With a
Special Department
for English and
American Books

Deutsche
Buchhandlung
mit deutscher
Leihbibliothek

Hôtel Bernina

à Genève

MAISON MODERNE

En face de la gare de Cornavin

Téléphone 2 81 77 (5 lignes)

Eau chaude et froide
et téléphone

- dans toutes les chambres

E. & J. à Porta, propr.

Ceux formulés à sa requête n'ajoutent rien de nouveau aux débats, ce d'autant plus que les témoins à décharge n'ont tout de même pas pu affirmer, comme on le leur demande en général, que Freymond avait été « un bon époux et un bon père ».

* * *

Le rôle de l'accusation consistait dès lors à rechercher si l'on trouvait, dans les faits de la cause, des preuves d'une part principale ou de complicité de la part de chacun des deux inculpés dans l'assassinat de la malheureuse Elise Freymond.

De l'avis des assistants, le réquisitoire du procureur général du canton de Vaud, M. Duplan, fut « admirable ». Après avoir dépeint, en termes énergiques, l'horreur qu'inspire le crime d'empoisonnement, le magistrat brosse un tableau frappant des sinistres scènes que nous avons évoquées. Mari sans cœur, père dénaturé, Héli Freymond n'a pas reculé devant l'odieux et la lâcheté d'un tel crime: de sang-froid, poussé par le démon de la cupidité et de la luxure, il a consenti à l'empoisonnement de sa femme; mieux, il a fourni le poison et procuré le moyen de l'administrer.

Cet assassinat a été le résultat d'un complot entre les deux accusés, aussi tous deux doivent-ils subir la même peine. En terminant, le distingué porte-parole de la société déclare qu'il est impossible de trouver des circonstances atténuantes et que la loi doit être appliquée dans toute sa sévérité.

« Nous ne saurions dépeindre l'effet produit sur l'assemblée par ce réquisitoire toujours simple, digne et éloquent », note le chroniqueur.

Tâche surhumaine que celle de la défense dans ces conditions.

M^e Meystre d'abord pour Louise Freymond.

L'honorable défenseur commence par dépeindre la triste existence de sa cliente, « jeune fille simple et pure, séduite dès l'âge le plus tendre et entraînée par son séducteur

A. JULINI

S. A.

Bijoutier - Joaillier

Rue du Rhône 7 — Genève

Téléphone 5 20 13



Rue du Rhône 9 — Genève

D. PERETTI

Rue de Carouge 22

GENÈVE

*

MAROQUINERIE

ARTICLES DE VOYAGE

DE QUALITÉ

UNION SUISSE

Compagnie générale d'assurances

GENÈVE

Fondée en 1887

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION :

GENÈVE

Rue de la Fontaine 1

Téléphone 4 72 44

Incendie

*Glaces - Eau - Vol - Pluie
Transport*

Fleuriste
de classe

Fleurist

Corraterie 26

Tél. 4 52 55

dans les profondeurs du crime ». Oui, cette jeune fille a failli, mais à qui la faute ? « Il y a eu entre les deux accusés des promesses de mariage, mais c'est le mariage de la honte et de l'ignominie sur le banc infâme des prévenus ».

Pendant cette plaidoirie, la malheureuse Louise n'a cessé de sangloter, offrant ainsi — mais bien tardivement — « le spectacle d'un véritable repentir ».

Puis M^e Cérésole, défenseur d'office de Freymond, a la parole. Continuons à citer : « Tout ce qui pouvait humainement être tenté pour disputer au bourreau la tête de l'accusé, le défenseur l'a fait avec un talent dont on ne saurait se faire une idée ». A cette fin, il était obligé de s'attacher à démontrer que Louise Freymond avait été la véritable instigatrice du crime, son client n'ayant, selon lui, fait que céder aux perfides insinuations de sa maîtresse. C'est donc elle l'auteur principal et direct du crime.

« Veut-on relever l'échafaud depuis si longtemps abattu ? Non, l'existence de la société n'est pas menacée et ce n'est que dans ce cas que la peine de mort est légitime. Ah ! laissez à Freymond le temps de se réconcilier avec son Créateur et avec sa conscience ! »

Conformément à la loi, le président demande pour finir aux deux prévenus « s'ils ont quelque chose à ajouter » : tous deux tombent alors à genoux et sollicitent à grands cris et au milieu des marques du plus profond désespoir, pitié et indulgence.

* * *

Après ces cinq jours de débats (comme dans l'affaire Popesco), le jury entre en délibération, avec 25 questions « de vie ou de mort » à résoudre.

A l'unanimité, il déclare que le crime a été le résultat d'un complot concerté entre Héli et Louise Freymond, que tous deux y ont pris une part principale, y ont coopéré directement et en ont été mutuellement les instigateurs.

Métaux Précieux

S. A.

Le LOCLE Succursale de GENÈVE

Boulevard du Théâtre 7 — Tél. 5 63 48

Titulaire
de la patente commerciale

OR - ARGENT - PLATINE

ACHAT — VENTE — FONTE

Traitement de déchets — Affinage

Alliages spéciaux pour l'art dentaire

Service ouverture serrures

SOS

Tel. jour et nuit 41.000

Clés en 30 minutes

Service rapide motorisé

PLACE PETITE FUSTERIE N°1



PRODUITS D'ITALIE
EN GROS

Quinto Guglielminotti

CHÈNE-BOURG

Genève

Agent général
pour la Suisse
du

Chianti
Mazzoni

PENSION DU TERRAILLET

Eau courante — Ascenseur
Chambres meublées

Pension complète
dep. fr. 9,— par jour

Pensionnaires de table

Rue du Marché 20, Genève

Au centre de la ville Téléphone 4 09 63

GOLAY FILS & STAHL

PLACE DES BERGUES 1

GENÈVE

(Pas de succursale)

HORLOGERS

ET

JOAILLIERS

DEPUIS

1837

110 ANS DE RÉPUTATION

Le premier nommé est en outre reconnu coupable d'avoir « volontairement et avec préméditation tenté d'empoisonner Jean Mettraux, tentative n'ayant échoué que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur ».

Toute circonstance atténuante lui est refusée, alors que Louise en bénéficie.

A l'ouïe de cet impitoyable verdict, un silence de mort — le mot est de mise ici — se fait dans la salle, si houleuse auparavant (plusieurs arrestations avaient même dû être opérées pour « résistance à la force publique »).

Conformément aux réquisitions du procureur général, *Héli Freymond est condamné à la peine de mort, et sa complice à 20 ans de réclusion et à la privation de ses droits civiques à vie.*

L'exécution

...En janvier suivant, il y a donc 79 ans de cela, Héli Freymond avait, en vertu de la moyennageuse coutume encore en usage chez nos voisins, la tête tranchée par le glaive du bourreau. C'est la dernière exécution capitale qu'ait connue le canton de Vaud.

Le récit d'un témoin oculaire — publié tout récemment par la *Revue pénale suisse* — contient les détails les plus réalistes sur cette sensationnelle exécution. Heureusement que c'était la dernière...

Si nous en reproduisons ci-dessous une partie, ce n'est pas à cause de leur horreur même, mais parce qu'ils sont bien révélateurs des sentiments, ou plutôt de l'absence de sentiments d'une époque pas très éloignée de la nôtre. D'ailleurs, les choses ont-elles tant changé sous ce rapport ? Mais cela, c'est une autre histoire...

L'exécution a donc eu lieu le 10 janvier 1869, à une certaine distance de la « bonne » ville de Moudon, au bord de la Broye. On était venu de toutes parts pour assister à l'événement.



CAFÉ - GLACIER SPLENDID

*Lieu de rendez-vous
sélect à proximité de
la gare de Cornavin*

Place Cornavin 8, Genève

Combustibles
Bois
Mazout

Conduite et entretien
de chauffages centraux

L'EXTENSIBLE S. A.

Acacias-Genève

Rond-Point des Noirettes

Tél. 5 53 33

(2 lignes)

Importation - Exportation
en gros

de

*produits chimiques
chimico-pharmaceutiques
Herboristerie*

*

PRIMUM S. A.
GRADELLE 1 — GENÈVE



Rue du Rhône 3 - Genève

Écoutez notre témoin, alors très jeune :

« La route, sombre et déserte (il venait de Lausanne), ne commença à s'animer sérieusement qu'aux approches de Moudon; dès lors, les auberges étaient ouvertes et remplies de consommateurs, il en sortait un joyeux brouhaha; plus près encore de la ville, on entendait par-ci par-là, des chansons joyeuses — quelques personnes en étaient indignées.

A mesure que l'on s'approchait de Moudon, la foule augmentait, et comme j'étais venu avec la ferme intention de faire une étude sérieuse, je me rendis directement sur le lieu d'exécution.

Il était environ 5 heures du matin. Je n'observai pas très bien le site, car il faisait très sombre; des ombres allaient et venaient, comme dans une évocation de Dante: c'était sinistre!

Dans l'obscurité, je mesurai l'échafaud, de plan carré, 15 pieds de côté, 5 d'élévation; sur l'un des côtés, un escalier composé de 5 marches, sans appui; sous l'escalier, une bière courte. Sur l'échafaud, une chaise solide, assez grossièrement charpentée; derrière la chaise, un solide piquet qui traversait le plancher et était enfoncé dans le terrain; ce piquet ne dépassait que de peu le dossier de la chaise; je compris mieux son rôle après. Sous la chaise étaient répandues environ deux hottées de sciure de bois.

Le jour était venu. La foule, qui a été évaluée à 20.000 personnes, s'était rapprochée et resserrée autour de l'échafaud, qui n'était isolé que par une corde retenue par des piquets. Pour bien pouvoir observer, je me plaçai auprès de la corde et de manière à voir les personnages de trois-quarts.

L'attente fut longue, extraordinairement longue. La matinée était déjà passablement avancée quand des mouvements dans la foule firent comprendre que la lugubre procession se mettait en marche. Enfin le glas funèbre sonne à Moudon, mais comme il n'y avait pas de service d'ordre pour maintenir un passage libre, au milieu de cette foule dans laquelle

Hôtel Beau Rivage

GENÈVE

*

*Sa cuisine réputée
Son restaurant-terrace fleuri
Vue splendide sur le lac et les Alpes*

CYCLES MÉTROPOLE

LA MARQUE
DES CHAMPIONS DE FRANCE

E. TASSIN
(1945-46)

L. CAPUT
(1946-47)

Agence de construction pour la Suisse
CYCLE-AGENCE

57, rue de Carouge GENÈVE Tél. 4 77 44

Agent de vente pour Genève
Georges MASSERA

23, rue Pierre-Fatio

GENÈVE

Pour
déménager

dans de bonnes conditions
adressez-vous à

SAUVIN, SCHMIDT
& C^{ie}, S. A.

Rue des Gares

Tél. 2 63 13

Personnel spécialisé

Devis sans frais

BICHET & Cie

Renseignements commerciaux
et privés

Maison suisse fondée en 1895

SIÈGE CENTRAL A GENÈVE

BALE	Freiestrasse 69
BERNE	Bubenberplatz 8
GENÈVE	Rue Céard 13
LAUSANNE	Av. de la Gare 24
LUGANO	Via E. Rossi 13
ZURICH	Börsenstrasse 18

AUDERSET-DUBOIS

Téléphone 2 64 22 — GENÈVE



Transports - Déménagements
Excursions

Service rapide et régulier
GENÈVE — BALE — ZURICH

il n'y avait plus place même pour une épingle, le cortège ne pouvait avancer qu'à grand-peine et mit ainsi un temps infini pour parvenir sur le lieu d'exécution: quelle torture pour le pauvre condamné!

Le bourreau était arrivé longtemps avant le cortège; il était en tête en quittant la prison, mais la foule, si serrée, pressée qu'elle était, éprouvait un tel sentiment d'horreur et une telle crainte d'être frôlée par lui que les gens trouvaient moyen, par compression, de laisser devant lui un passage de la largeur d'une ruelle; lui passé, cette foule se desserrait et rendait de nouveau la marche presque impossible.

Sitôt arrivé, le bourreau monte sur l'échafaud et procède à quelques derniers préparatifs, tout en regardant souvent avec impatience du côté où se mouvait le groupe du condamné, qui se frayait un passage en ondulant comme un serpent entre des roseaux.

Le bourreau dépose sur l'échafaud le gros étui noir qui contenait son glaive; il le sort de l'étui, en considère encore attentivement le fil, le place sur le plancher à portée de sa main et le recouvre d'un voile noir. Derrière la chaise du condamné se trouvaient déjà les deux glaives de la justice du pays qui devaient, d'après la tradition, assister à l'exécution et avaient été rafraîchis et aiguisés pour la circonstance. J'allai voir ces glaives; sur l'un, on voyait gravé, en caractères gothiques: *Thue nichts Böses, sonst wirst du durch mich gestraft* (Ne fais rien de mal, sinon c'est par moi que tu seras puni).

Une petite section de soldats d'infanterie vient se placer autour de l'échafaud; le moment terrible approche... Enfin le condamné paraît; il est escorté par quelques gendarmes et quelques magistrats, ses mains sont solidement liées. Arrivé au pied de l'échafaud, Freymond le regarde. Il avait sur les épaules une sorte de mantelet ou de pèlerine que sa mère, qui l'avait accompagné jusque-là, lui avait mis sur les épaules, en sortant de la prison, en lui disant: « Mon pauvre petit, tu vas avoir bien froid! ».

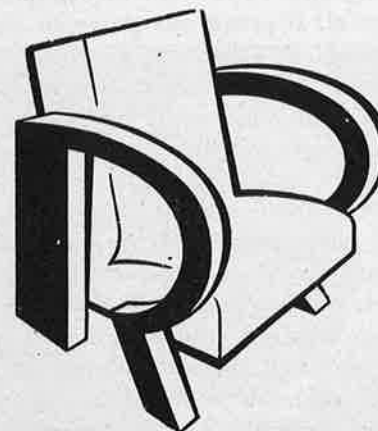
Montres et Bijoux

E. E. GOLAY

Rue du Mont-Blanc 1, Genève

Sous l'Hôtel des Bergues

Téléphone 2 89 45



REY & ROUX

ENSEMBLIERS-FABRICANTS

Rue du 31 Décembre 36, Genève

Charles GIACOBINO

GÉRANCE
D'IMMEUBLES

Vente et achat
de villas

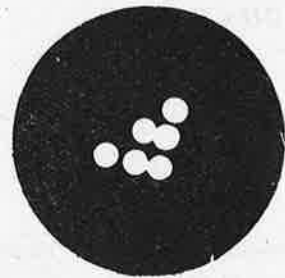
Rue de Hollande 14, Genève

Téléphone 5 63 33

ERNEST MAYOR

Armurier

Rue du Rhône 30, Genève



Stand dans la maison
pour essais et entraînement
toutes armes

MAURICE ADATTO

Bonneterie en gros

GENÈVE

★

Rue des Terreaux - du - Temple 4

Téléphone 2 77 81

Freymond est invité à monter sur l'échafaud; il retarde ce moment, embrasse les deux gendarmes qui l'ont gardé et veillé dans la prison; enfin il gravit l'escalier, sans aide, et se place debout devant la chaise. Il regarde devant lui. La lumière matinale et un peu de soleil éclairent les collines qui masquent Corrençon. Il me semble qu'il considère les détails qui devaient lui rappeler tant de choses... Mais les voit-il ?

Des personnes compatissantes emmènent la mère du malheureux.

Freymond est assis. Un pasteur est auprès de lui, à sa droite, prie et le fait prier. J'entends le murmure de la prière du pasteur. Le bourreau fait signe que tout cela dure trop; il a rejeté son manteau rouge, il est en bras de chemise; il lie solidement le buste de Freymond en l'attachant au piquet qui se trouve derrière la chaise.

Un jeune homme, qui s'est placé à la gauche du condamné, remplit l'office d'aide-bourreau, c'est le fils du maître des basses-œuvres de Lausanne; il remplit ses fonctions avec adresse et désinvolture.

Le bourreau est à la droite du condamné, un peu en recul. Il prend son glaive en main, le tient d'abord à la hauteur du cou de Freymond et, le reculant horizontalement par un mouvement rapide, il le ramène deux fois au point choisi; puis, par un troisième mouvement plus rapide encore, il le ramène en arrière en donnant plus de champ à ce mouvement; cette fois-ci, il frappe vivement et le glaive passe... Freymond est décapité... Sa tête est restée à la main de l'aide qui, rapidement, la montre à la foule et la jette ensuite dans la sciure, au pied du cadavre; en même temps, le bourreau a détaché le buste qui, par le coup du glaive, s'est légèrement infléchi en avant; des jets de sang s'élèvent à une assez grande hauteur avec l'apparence et la netteté de jets d'eau, sauf la coloration rouge; l'élévation de ces jets diminue assez rapidement; ce sang retombe sur les mains et sur les pantalons du malheureux. Le bourreau, après l'avoir détaché, fait, d'un geste brusque,



Votre Banque...

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Capital-actions et réserves : fr. 195 millions

GENÈVE

2, rue de la Confédération



1872

Bâle, Zurich, Saint-Gall, Lausanne,
Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Schaffhouse,
Londres, New-York



COMPAX

Montre de précision dotée
de compteurs multiples per-
mettant des contrôles de
temps d'une précision d'un
cinquième de seconde sur
une durée de douze heures.

UNIVERSAL



Vermouth
MANZIOLI

6 MEDAILLES D'OR

KARIVA

*Le fixateur
du sportif
et de l'homme chic*

PARFUMERIE ROMAN

GENÈVE

tomber le corps en avant dans la sciure et il jette le voile noir sur ces restes. Alors — scène horrible — des campagnards montent sur l'échafaud, ils relèvent la voile noir (le même qui précédemment avait recouvert le glaive) et, avec leurs pieds, ils déplacent la tête grossièrement, pour mieux en examiner les traits. Entre temps, il s'était passé un autre incident que je n'avais pas remarqué: trois mégères, ayant des verres en main, avaient voulu de force boire du sang de l'exécuté! On les fait descendre vivement de l'échafaud...

Le pasteur commence son discours par ces paroles: « Le salaire du péché, c'est la mort! » Combien impressionnant un discours pareil avec le cadavre à ses pieds!

Je suis complètement bouleversé et gelé, je ne tiens qu'à fuir ce lieu néfaste et cette scène horrible... »

* * *

Ce sensationnel procès est occasion à notre chroniqueur si souvent cité déjà, de tirer deux conclusions que nous ferons nôtres.

D'ordre pratique d'abord: « Un fait bien regrettable, c'est la facilité avec laquelle on se procure du poison dans notre pays, malgré les lois sévères qui interdisent aux pharmaciens et droguistes la vente de substances vénéneuses à des personnes qui n'ont pas une autorisation ». (L'affaire « genevoise » qui est encore dans toutes les mémoires est une nouvelle illustration de cette manière de voir.)

Et moral ensuite, *in cauda venenum*, si l'on ose dire: « Puisse du moins cette condamnation terrible servir de sévère mais salutaire leçon aux habitants de la contrée et du pays tout entier et montrer à quoi aboutit fatalement une vie livrée dès l'abord sans retenue aux plus infâmes suggestions de la cupidité et de la luxure! »

Nous publierons dès le prochain numéro une liste des ouvrages de criminalistique, une revue des revues et ouvrirons une rubrique de bibliographie. (Réd.)